



Gestion de patrimoine : une nouvelle formation CGPC - Ifpass



L'association CGPC et l'Ifpass lancent une formation de niveau bac + 5 pour former des conseillers en gestion de patrimoine. Les cours débutent le lundi 18 janvier 2021 en distanciel.

L'association des Conseils en gestion de patrimoine certifiés (CGPC) a signé un partenariat avec l'Institut de formation de la profession de l'assurance (Ifpass) qui forme les professionnels de l'assurance, pour lancer une formation en gestion de patrimoine de niveau bac + 5. (niveau 7)

Cette formation continue s'adresse aux **salariés du secteur de l'assurance** au moins diplômés bac + 3 (niveau 6). Elle est également dispensée en alternance. La première promotion commence en distanciel.

Destinée à l'exercice du métier de conseil en gestion de patrimoine, ce cursus d'une durée de **deux années** (900 h) vise l'acquisition de compétences juridiques, fiscales et économiques et permet d'obtenir la certification CGPC ainsi que tous les statuts et compétences requis pour devenir CGP : conseil en investissement financier (**CIF**), intermédiaire en assurance (**IAS**), intermédiaire en opérations de banques et en services de paiement (**IOBSP**), de détenir les **cartes T** en transaction et gestion immobilière et de justifier de la compétence juridique appropriée (**CJA**).

Les cours débutent le **lundi 18 janvier 2021** à 100 % en distanciel.

Carole Molé-Genlis

Photo : (de gauche à droite) Raymond Leban, président de CGPC et Laurent Arachtingi, directeur général de l'Ifpass.